PRINCIPAL

GROUPE 2 HERBICIDE

PREDICADE^{md} BROADLEAF

Herbicide

GRANULES SOLUBLES

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ DUR ET BLÉ D'HIVER), L'ORGE DE PRINTEMPS ET L'AVOINE

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

N° D'HOMOLOGATION: 31713 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPES ACTIFS: Thifensulfuron-méthyle 25%

Tribénuron-méthyle 25%

Avertissement : Contient les allergènes lait et sulfites

SENSIBILISATEUR POTENTIEL POUR LA PEAU

CONTENU NET: 200 grammes - 25 Kg

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'UTILISATION

FMC of Canada Limited 6755 Mississauga Road, Suite 204 Mississauga, ON L5N 7Y2 1-833-362-7722

MISES EN GARDE:

- SENSIBILISATEUR POTENTIEL POUR LA PEAU
- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
- ÉVITER DE RESPIRER LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION. UTILISER EN PRÉSENCE D'UNE VENTILATION SUFFISANTE.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS. PORTER
 DES LUNETTES PROTECTRICES OU UN ÉCRAN FACIAL, UNE CHEMISE À
 MANCHES LONGUES, UN PANTALON LONG, DES CHAUSSETTES, UNE
 COMBINAISON AINSI QUE DES CHAUSSURES ET DES GANTS RÉSISTANT AUX
 PRODUITS CHIMIQUES PENDANT LE MÉLANGE, LE CHARGEMENT ET
 L'APPLICATION ET LORS DES ACTIVITÉS DE NETTOYAGE ET DE RÉPARATION.
 DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES NE SONT PAS REQUIS SI ON
 UTILISE UNE RAMPE DE PULVÉRISATION.
- NE CONTAMINER AUCUNE ÉTENDUE D'EAU.
- PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INHALATION OU D'INGESTION OU D'ABSORPTION PAR LA PEAU. PEUT IRRITER LA PEAU ET LES YEUX.
- NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER DURANT L'UTILISATION DE CE PRODUIT.
 S'ASSURER DE BIEN SE LAVER AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS AVOIR MANIPULÉ LE PRODUIT.
- ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'USAGE. LES RANGER ET LES LAVER SÉPARÉMENT DE LA LESSIVE DOMESTIQUE AVANT DE LES REMETTRE.
- L'UTILISATION DES HUMAINS COMME SIGNALEURS EST INTERDITE.
- NE PAS ENTRER OU LAISSER ENTRER DES TRAVAILLEURS DANS LES ZONES TRAITÉES PENDANT LES 12 HEURES SUIVANT L'APPLICATION.

PREMIERS SOINS:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE:

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit dans son contenant d'origine uniquement, à l'écart des engrais ou des semences, . Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION:

S'il s'agit d'un contenant recyclable :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

S'il s'agit d'un contenant rechargeable :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contentant à d'autres fins.

S'il s'agit d'un contenant réutilisable:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*.

PREDICADE est une marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

LA BROCHURE - MODE D'EMPLOI

GROUPE 2 HERBICIDE

PREDICADE^{md} BROADLEAF

Herbicide

GRANULES SOLUBLES

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ DUR ET BLÉ D'IVER), L'ORGE DE PRINTEMPS ET L'AVOINE

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

N° D'HOMOLOGATION: 31713 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPES ACTIFS : Thifensulfuron-méthyle 25% Tribénuron-méthyle 25%

Avertissement : Contient les allergènes lait et sulfites

SENSIBILISATEUR POTENTIEL POUR LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'UTILISATION

FMC of Canada Limited 6755 Mississauga Road, Suite 204 Mississauga, ON L5N 7Y2 1-833-362-7722

MISES EN GARDE:

- SENSIBILISATEUR POTENTIEL POUR LA PEAU
- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
- ÉVITER DE RESPIRER LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION. UTILISER EN PRÉSENCE D'UNE VENTILATION SUFFISANTE.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS. PORTER DES LUNETTES PROTECTRICES OU UN ÉCRAN FACIAL, UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES, UN PANTALON LONG, DES CHAUSSETTES, UNE COMBINAISON AINSI QUE DES CHAUSSURES ET DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES PENDANT LE MÉLANGE, LE CHARGEMENT ET L'APPLICATION ET LORS DES ACTIVITÉS DE NETTOYAGE ET DE RÉPARATION. DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES NE SONT PAS REQUIS SI ON UTILISE UNE RAMPE DE PULVÉRISATION.
- NE CONTAMINER AUCUNE ÉTENDUE D'EAU.
- PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INHALATION OU D'INGESTION OU D'ABSORPTION PAR LA PEAU. PEUT IRRITER LA PEAU ET LES YEUX.
- NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER DURANT L'UTILISATION DE CE PRODUIT.
 S'ASSURER DE BIEN SE LAVER AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS AVOIR MANIPULÉ LE PRODUIT.
- ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'USAGE. LES RANGER ET LES LAVER SÉPARÉMENT DE LA LESSIVE DOMESTIQUE AVANT DE LES REMETTRE.
- L'UTILISATION DES HUMAINS COMME SIGNALEURS EST INTERDITE.
- NE PAS ENTRER OU LAISSER ENTRER DES TRAVAILLEURS DANS LES ZONES TRAITÉES PENDANT LES 12 HEURES SUIVANT L'APPLICATION.

PREMIERS SOINS:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestresnon ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

TABLE DES MATIÈRES

MISES EN GARDE:	5
PREMIERS SOINS:	
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	6
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:	
DESCRIPTION DU PRODUIT	8
INTERVALLES MINIMAUX POUR LA ROTATION DES CULTURES :	8
RESTRICTIONS RELATIVES AU PÂTURAGE/À LA RÉCOLTE :	9
RESTRICTIONS RELATIVES AUX VARIÉTÉS :	9
RESEIGNMENTS RELATIFS À LA RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE PAR LA PLUIE	9
RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION :	
PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'APPLICATION :	9
DIRECTIVES D'APPLICATION :	10
APPLICATION TERRESTRE:	
APPLICATION AÉRIENNE:	10
MODE D'EMPLOI:	
ZONES TAMPONS	11
BLÉ (DE PRINTEMPS, DUR ET D'HIVER) ET L'ORGE DE PRINTEMPS	13
PREDICADE ^{md} BROADLEAF	13
PREDICADE ^{md} BROADLEAF + MCPA Ester	
PREDICADE ^{md} BROADLEAF + 2,4-D Ester	
PREDICADE ^{md} BROADLEAF + L'HERBICIDE PERIMETER ^{md} II	14
BLÉ (DE PRINTEMPS ET DUR) ET L'ORGE DE PRINTEMPS	16
PREDICADE ^{md} BROADLEAF + L'HERBICIDE PERIMETER ^{md}	
PREDICADE ^{md} BROADLEAF + HERBICIDE BANVEL* II OU HERBICIDE BANVEL*	DRY EG 16
PREDICADE ^{md} BROADLEAF + 2,4-D ESTER+ HERBICIDE BANVEL* II OU HERBIC	CIDE
BANVEL* DRY EG	
BLÉ DE PRINTEMPS (EXCLUANT LE BLÉ DUR) ET L'ORGE DE PRINTEMPS	
PREDICADE ^{md} BROADLEAF + L'HERBICIDE AXIAL* 100EC	
BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ DUR ET BLÉ D'HIVER	
$PREDICADE^{md}$ $BROADLEAF + L'Herbicide$ $PREDICADE^{md}$ $GRASS + L'Herbicide$ $PEDICADE^{md}$	$CRIMETER^{md}$
II + MCPA Ester	18
POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS	
DUR)	
PREDICADE ^{md} BROADLEAF + L'HERBICIDE HORIZON* NG	20
PREDICADE ^{md} BROADLEAF + SIMPLICITY*	
RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE :	
PRÉCAUTIONS RELATIVES AU MÉLANGE :	
DIRECTIVES DE MÉLANGE :	
INSTRUCTIONS DE MÉLANGE SPECIALES POUR LES « CHEM-HANDLERS »	
RENSEIGNEMENTS SUR LE NETTOYAGE DU MATÉRIEL	
PRÉCAUTIONS RELATIVES AU NETTOYAGE :	
DIRECTIVES DE NETTOYAGE :	22
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE	
ENTREPOSAGE:	
ÉLIMINATION:	
AVIS À I ZUTU ISATEUD.	25

DESCRIPTION DU PRODUIT

PREDICADE^{md} BROADLEAF est recommandé pour la suppression ou la répression sélective en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé (blé de printemps, blé dur et blé d'hiver), l'orge de printemps et l'avoine qui ne sont pas contre-ensemencés de légumineuses ou de graminées.

PREDICADE^{md} BROADLEAF est un herbicide sous forme de granules dispersables renfermant 50 % de matière active. Ce produit est non corrosif, ininflammable, non volatil et il ne gèle pas.

PREDICADE^{md} BROADLEAF doit être mélangé avec de l'eau et avec un agent tensio-actif recommandé et appliqué uniformément à la volée. Les agents tensio-actifs recommandés sont AGRAL* 90, AG-SURF* et CITOWETT* PLUS. Appliquer à la zone principalement envahie par les mauvaises herbes à feuille larges en croissance active, peu après la levée.

La chaleur et l'humidité favorisent la croissance active des mauvaises herbes et augmentent l'action de PREDICADE^{md} BROADLEAF en maximalisant l'absorption foliaire et en intensifiant son effet par contact. Il est possible que les mauvaises herbes qui sont endurcies par le froid ou la sécheresse ne soient pas supprimées ou réprimées suffisamment et qu'elles poussent de nouveau. Pour de meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes visées. Se référer au paragraphe « Mode d'Emploi » de cette étiquette pour tous les détails concernant l'usage du produit.

PREDICADE^{md} BROADLEAF arrête rapidement la croissance des mauvaises herbes vulnérables. Cependant, il est possible que les symptômes typiques (changement de couleur) n'apparaissent que 1 à 3 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la vulnérabilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de la concurrence exercée par la culture, des conditions de croissance pendant et après le traitement et de l'uniformité de la pulvérisation.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS: Lire avant l'utilisation

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible si l'on ne respecte pas les règles suivantes:

- Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines.
- Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues.
- Éviter que le brouillard de pulvérisation ne dérive vers les plantes utiles.
- Ne contaminer aucune étendue d'eau, y compris l'eau d'irrigation, qui pourrait être utilisée pour d'autres cultures.
- Observer avec soin les directives sur le nettoyage du pulvérisateur, car les résidus dans le réservoir du pulvérisateur peuvent endommager les cultures autres que le blé et l'orge de printemps.

RÉENSEMENCEMENT:

Intervalles minimaux pour la rotation des cultures :

Intervalle minimal	Culture
2 mois	Canola, lin, lentilles, luzerne
Année de culture	Toutes les cultures
suivante	

RESTRICTIONS RELATIVES AU PÂTURAGE/À LA RÉCOLTE :

On ne peut utiliser le blé, l'orge de printemps ou l'avoine traités pour le pâturage ni pour le fourrage dans les 7 jours suivant l'application.

RESTRICTIONS RELATIVES AUX VARIÉTÉS:

N'utiliser PREDICADE^{md} BROADLEAF que sur les variétés enregistrées courantes de blé (blé de printemps blé dur et blé d'hiver), d'orge de printemps et l'avoine. Se renseigner auprès de FMC of Canada Limited sur la tolérance des diverses cultures avant d'utiliser le produit sur des cultures non enregistrées. NE PAS L'UTILISER SUR L'ORGE DE PRINTEMPS LÉGER NI SUR LE BLÉ BELVÉDÈRE.

RESEIGNMENTS RELATIFS À LA RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE PAR LA PLUIE :

Après une heure ou plus, l'efficacité de PREDICADE^{md} BROADLEAF ne sera pas réduite par la précipitation de moins de 25 mm.

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION:

PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'APPLICATION :

- Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.
- Appliquer avec un adjuvant dont l'emploi avec PREDICADE^{md} BROADLEAF est homologué. PREDICADE^{md} BROADLEAF doit être appliqué seulement avec de l'eau comme diluant. D'autres diluants peuvent accélérer la dégradation du produit et réduire son efficacité.
- Ne pas appliquer sur les cultures contre-ensemencées de légumineuses ou de graminées pour ne pas endommager le fourrage.
- Les applications sur les cultures éprouvées par des conditions climatiques rigoureuses, le gel, la sécheresse, les sols peu fertiles ou saturés d'eau (sols qui ont atteint ou sont prêts d'atteindre la capacité maximale de rétention d'eau), les maladies ou les attaques d'insectes peuvent entraîner des dommages aux cultures. La sécheresse, les maladies ou les ravages occasionnés par les insectes après l'application peuvent également endommager les cultures
- Certaines conditions (telles que de fortes précipitations, un temps frais prolongé, le gel, un écart prononcé de la température entre le jour et la nuit) peuvent entraîner une décoloration temporaire et quelquefois une légère réduction de la hauteur des cultures.
- Ne pas appliquer plus de 30 grammes/hectare de PREDICADE^{md} BROADLEAF par année.
- Ne pas utiliser la terre des champs traités pour les pelouses, les jardins ou le remblai.
- Appliquer sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des aires récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

•

DIRECTIVES D'APPLICATION:

APPLICATION TERRESTRE:

Pulvériser uniformément à l'aide d'un outillage bien étalonné. S'assurer que la couverture est complète et que la pulvérisation est uniforme. On recommande d'utiliser des buses à jet plat minimum de 55 litres de volume de pulvérisation par hectare. Utiliser des tamis de filtration de 50 mailles ou moins (métal ou nylon). Une pression de pulvérisation de 210-275 kPa est recommandée. Éviter les chevauchements et fermer la rampe de pulvérisation lorsqu'on démarre, tourne, ralentit ou arrête pour éviter d'endommager la culture en raison d'une application excessive.

APPLICATION AÉRIENNE:

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le guide nationale d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-833-362-7722. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 25 litres par hectare.

Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation maximal de 50 litres par hectare.

MODE D'EMPLOI:

<u>Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.</u>

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application pulvérisateur agricole :

- •NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales.
- •NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne: NE PAS appliquer lors des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor

Zones tampons de pulvérisation

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette,
- l'utilisation d'un pulvérisateur à écran de protection à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les cultures, les fruits ou le feuillage,
- le trempage du sol ou l'incorporation au sol.

 Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons mètres) po	de pulvérisation our la protection	. ,
		Habitat aqua profonde	•	Habitats terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1m	1

Pulvérisateur agricole*	Le blé (de printemps, dur, et d'hiver), l'orge de printemps et l'avoine		1	0	15
Aérienne	Le blé (de printemps, dur, et	Voilure fixe	1	0	125
	d'hiver), l'orge de printemps et l'avoine	Voilure tournante	1	0	100

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

On peut modifier les zones tampons de pulvérisation pour ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

BLÉ (DE PRINTEMPS, DUR ET D'HIVER) ET L'ORGE DE PRINTEMPS

PREDICADE^{md} BROADLEAF **ENDROIT**: Aucune restriction **CULTURE(S)**: Blé (de printemps, dur, d'hiver), orge de printemps PÉRIODE D'APPLICATION : Après la levée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2e feuille et avant l'apparition de la feuille étendard, avant l'apparition des épis, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes pousses des mauvaises herbes en pleine croissance avant moins de 10 cm de hauteur ou de diamètre. La couverture complète des mauvaises herbes est nécessaire. TAUX D'APPLICATION PREDICADE^{md} BROADLEAF 30 grammes/hectare Adjuvants: Agral* 90, Ag-Surf* ou Citowett* 2 litres/1000 litres de solution de pulvérisation MÉLANGE: On doit ajouter au réservoir d'abord PREDICADE^{md} BROADLEAF puis l'adjuvant, tout en maintenant l'agitation. Il peut être nécessaire d'utiliser un agent antimousse. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE. MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES Renouée annuelle (renouée scabre, renouée Chardon des champs² persicaire) Stellaire moyenne4 Saponaire des vaches Ortie royale Sagasse-des-chirurgiens Kochia à balais3 Chénopode blanc Crépis des toits Silène noctiflore Amarante à racine rouge Soude roulante Laiteron des champs Tabouret des champs Colza spontané¹ Renouée liseron Moutarde des champs

Note:

- PREDICADE^{md} BROADLEAF seul ne supprime pas les variétés de canola tolérant à l'imazéthapyr (c. à d. les variétés Clearfield* ou des autres variétés du trait Pursuit Smart*).
- 2. Appliquer lorsque la majorité des chardons est sortie de terre et pousse activement. Pour obtenir une meilleure suppression des parties aériennes des mauvaises herbes, appliquer le produit lorsque les pousses n'ont pas plus de 15 cm de hauteur, avant le stade des bourgeons et avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Une seule application empêchera les mauvaises herbes de nuire à la culture. Les mauvaises herbes qui pousseront plus tard ne seront pas supprimées.

- 3. PREDICADE^{md} BROADLEAF seul ne supprime les biotypes de kochia à balais résistants aux herbicides du groupe 2.
- 4. Appliquer lorsque la stellaire moyenne est encore jeune (1^{re} 6^e feuille) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les stellaires qui pousseront après l'application ne seront pas supprimées.

PREDICADE ^{md} BROADLEAF + MCPA Ester				
ENDROIT : Aucure restriction				
CULTURE(S): Blé de printemps (incluant le blé dur), blé d'hiver, l'orge de printemps et l'avoine				
PÉRIODE D'APPLICATION : Après la levée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 3e feuille				
jusqu'au moment précédant immédiatement l'apparition de la feuille étendard.				
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION				
PREDICADE ^{md} BROADLEAF	30 grammes/hectare			
MCPA Ester 500	0,56 L/ha			
Ou	Ou			
MCPA Ester 600	0,47 L/ha			

MÉLANGE: S'assurer que PREDICADE^{md} BROADLEAF est dissout avant l'addition du MCPA Ester. Ajouter le MCPA Ester, tout en maintenant l'agitation. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE. S'il est nécessaire d'utiliser un agent antimousse, l'ajouter en dernier lieu.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

mauvaises herbes supprimées ou réprimées par 2,4-D Ester.

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par PREDICADE^{md} BROADLEAF seul, plus la lychnide blanche, pissenlit (rosettes de printemps et d'automne, moins de 15 cm de diamètre), matricaire inodore et les variétés de canola spontané tolérant à l'imazéthapyr (c. à d. les variétés Clearfield* ou des autres variétés portant le trait Pursuit Smart*). Appliquer sur le canola spontané au stade 2-4 feuilles.

PREDICADE ^{md} BROADLEAF + 2,4-D Ester				
ENDROIT : Aucune restriction				
CULTURE(S): Blé de printemps (incluant le blé dur),	blé d'hiver et orge de printemps			
PÉRIODE D'APPLICATION : Après la levée lorsque l	a culture se trouve entre les stades de la 3e feuille			
jusqu'au moment précédant immédiatement l'apparition	on de la feuille étendard.			
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION				
PREDICADE ^{md} BROADLEAF	30 grammes/hectare			
2,4-D ester LV700	0,6 litre/ha (ou 420 grammes d'équivalent			
	acide/hectare)			
Adjuvants : Agral* 90, Ag-Surf* ou Citowett* Plus	2 litres/1000 litres de solution de pulvérisation			
MÉLANGE : S'assurer que PREDICADE ^{md} BROADLEAF est dissout avant l'addition du 2,4-D. Ajouter le 2,4-				
D, tout en maintenant l'agitation, et ensuite l'adjuvant. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE.				
S'il est nécessaire d'utiliser un agent antimousse, l'ajouter en dernier lieu.				
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES				
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par PREDICADE ^{md} BROADLEAF seul, plus les				

PREDICADE ^{md} BROADLEAF + L'HERBICIDE PERIMETER ^{md} II
ENDROIT: Aucune restriction.

CULTURE(•		•	
PÉDIADE	 	TIO 1					

PERIODE D'APPLICATION: Après la levée lorsque la culture se trouve entre le stade de 2 feuilles jusqu'à, et incluant, l'élongation de la tige. Appliquer sur le blé d'hiver au printemps du stade de 3 talles jusqu'avant l'émergence de la feuille paniculaire.

i cinicigende de la redille particulaire.				
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION				
PREDICADE ^{md} BROADLEAF	30 grammes/hectare			
L'herbicide PERIMETER ^{md} II• •L'herbicide PERIMETER ^{mc} II peut être remplacé par	0, 155 litre/ha pour le gaillet grateron (1-4 verticilles) et le kochia à balais (incluant les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2; au stade de la 8e feuille)			
un produit équivalent de 333 g ea/L fluroxypyr qui fournit soit 52 g ea/ha ou 70 g ea/ha au taux				
d'utilisation de l'étiquette.	0, 21 litre/ha pour supprimer les mauvaises herbes énumérées ci-dessous plus l			
Adjuvants: Agral* 90, Ag-Surf* ou Citowett* Plus	2 litres/1000 litres de solution de pulvérisation			

MÉLANGE: S'assurer que PREDICADE^{md} BROADLEAF est dissout avant l'addition du l'herbicide PERIMETER^{md} II. Ajouter l'herbicide PERIMETER^{md} II tout en maintenant l'agitation, et ensuite l'adjuvant. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE. S'il est nécessaire d'utiliser un agent antimousse, l'ajouter en dernier lieu.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par PREDICADE^{md} BROADLEAF seul, plus le gaillet grateron (1-6 verticilles), le kochia à balais (incluant les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2; jusqu'à 10 cm), le lin spontané (jusqu'a 12 cm de hauteur), l'érodium cicutaire (1-6 feuille) et mauve à feuilles rondes (1 à 5 feuilles)..

BLÉ (DE PRINTEMPS ET DUR) ET L'ORGE DE PRINTEMPS

PREDICADE ^{md} BROADLEAF + L'HERBICIDE PERIMETER ^{md}				
ENDROIT : Provinces des Prairies et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la				
rivière de la paix) seulement				
CULTURE(S): Blé de printemps (incluant le blé dur) e	et orge de printemps			
PÉRIODE D'APPLICATION : Après la levée lorsque l	a culture se trouve entre le stade de 2 feuilles jusqu'à,			
et incluant, l'élongation de la tige.	•			
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION				
PREDICADE ^{md} BROADLEAF	PREDICADE ^{md} BROADLEAF 30 grammes/hectare			
L'herbicide PERIMETER ^{md} ◆	0,3 litre/ha pour le gaillet grateron et le kochia à			
	balais (incluant les biotypes résistant aux herbicides			
*L'herbicide PERIMETER ^{mc} peut être remplacé par	du groupe 2; au stade de la 8e feuille)			
un produit équivalent de 180 g ea/L fluroxypyr qui				
fournit soit 54 g ea/ha ou 72 g ea/ha au taux 0,4 litre/ha pour supprimer les mauvaises herbes				
d'utilisation de l'étiquette. énumérées ci-dessous				
Adjuvants : Agral* 90, Ag-Surf* ou Citowett* Plus 2 litres/1000 litres de solution de pulvérisation				
MÉLANGE : S'assurer que PREDICADE ^{md} BROADLEAF est dissout avant l'addition du l'herbicide				
PERIMETER ^{md} . Ajouter l'herbicide PERIMETER ^{md} tout en maintenant l'agitation, et ensuite l'adjuvant. Se				
COLUMN DIDECTROS DE MÉLANOS OU COLUMN DE MONTO DE MARIA D				

référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE. S'il est nécessaire d'utiliser un agent antimousse, l'ajouter en dernier lieu.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par PREDICADE^{md} BROADLEAF seul, plus le gaillet grateron (1 – 4 verticilles), le kochia à balais (incluant les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2; jusqu'à 10 cm)

, le lin spontané (jusqu'à 12 cm de hauteur), l'érodium cicutaire (1-6 feuille) et mauve à feuilles rondes (1 à 5 feuilles)..

PREDICADE^{md} BROADLEAF + HERBICIDE BANVEL* II OU HERBICIDE BANVEL* DRY EG

ENDROIT: Provinces des Prairies et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la rivière de la paix) seulement.

CULTURE(S): Blé de printemps (incluant le blé dur) et l'orge de printemps

PÉRIODE D'APPLICATION: Appliquer lorsque le blé de printemps ou l'orge de printemps se trouve entre les stades de la 2º feuille et de la 5º feuille, et jusqu'au stade de 8 feuilles du kochia à balais. On obtient généralement des résultats supérieurs lorsque les plants de kochia à balais sont petits. Utiliser le taux supérieur quand la majorité du kochia à balais est près du ou au stade de la 8º feuille ou quand les conditions de croissance ne sont pas favorables.

COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION		
30 grammes/hectare		
110 – 145 ml/hectare		
ou		
76 -100 grammes/hectare		
2L/1000 L de solution de pulvérisation		

MÉLANGE: S'assurer que PREDICADE^{md} BROADLEAF est dissout. Avant d'ajouter l'herbicide Banvel* II ou l'herbicide Banvel* Dry EG tout en maintenant l'agitation. Se référer à la section de la présente étiquette intitulée « DIRECTIVES DE MÉLANGE » pour plus de détails.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises herbes à feuille large supprimées ou réprimées par PREDICADE^{md} BROADLEAF ainsi que le kochia à balais, incluant les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2.

PREDICADE^{md} BROADLEAF + 2,4-D ESTER+ HERBICIDE BANVEL* II OU HERBICIDE BANVEL* DRY EG

ENDROIT : Provinces des Prairies et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la rivière de la paix) seulement.

CULTURE(S): Blé de printemps (incluant le blé dur) et l'orge de printemps

PÉRIODE D'APPLICATION: Appliquer lorsque le blé de printemps (incluant le blé dur) et l'orge de printemps se trouve entre les stades de la 3^e feuille et de la 5^e feuille, et jusqu'au stade de 8 feuilles du kochia à balais. On obtient généralement des résultats supérieurs lorsque les plants de kochia à balais sont petits. Utiliser le taux supérieur quand la majorité du kochia à balais est près du ou au stade de la 8^e feuille ou quand les conditions de croissance ne sont pas favorables.

COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET	TAUX D'APPLICATION
PREDICADE ^{md} BROADLEAF	30 grammes/hectare
2,4-D Ester 700 LV	0,6 litre/ha (ou 420 grammes d'équivalent
	acide/hectare)
L'herbicide BANVEL*II	110 – 145 ml/hectare
ou	ou
L'herbicide BANVEL* Dry EG	76-100 grammes/hectare
Adjuvants: Agral* 90, Ag Surf * Ou Citowett * Plus	2L/1000 L de solution de pulvérisation

MÉLANGE: S'assurer que PREDICADE^{md} BROADLEAF est dissout avant l'addition de l'herbicide Banvel* II ou l'herbicide Banvel* Dry EG. Ajouter le 2,4-D ester en dernier. Se référer à la section de la présente étiquette intitulée « DIRECTIVES DE MÉLANGE » pour plus de détails.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises herbes à feuille large supprimées ou réprimées par PREDICADE^{md} BROADLEAF + 2,4-D Ester ainsi que le kochia à balais, incluant les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2.

BLÉ DE PRINTEMPS (EXCLUANT LE BLÉ DUR) ET L'ORGE DE PRINTEMPS

PREDICADE^{md} BROADLEAF + L'HERBICIDE AXIAL* 100EC

ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la rivière de la paix) seulement.

CULTURE(S): Blé de printemps (excluant le blé dur) et orge de printemps seulement

PÉRIODE D'APPLICATION: Appliquer en postlevée aux stades de la 1^{re} feuille à celui de la feuille étendard. Appliquer sur les graminées annuelles aux stades de la 1^{re} à la 6^e feuille, jusqu'à l'apparition de la 4^e talle.

COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
PREDICADE ^{md} BROADLEAF	30 grammes/hectare
L'herbicide AXIAL* 100EC	600 mL/hectare

Adjuvant ADIGOR*

700 mL/hectare

MÉLANGE: S'assurer que PREDICADE^{md} BROADLEAF est complètement dissout. Puis ajouter l'herbicide AXIAL* 100EC avec l'agitation réduite, et enfin l'adjuvant Adigor*. Ne pas utiliser de surfactant non ionique additionnel. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour des directives générales.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par PREDICADE^{md} BROADLEAF seul, plus la folle avoine, l'avoine spontanée, la sétaire verte, la sétaire glauque, les graines de l'alpiste des canaries spontané, et le panic millet.

NOTES : Ne pas récolter le grain ou la paille dans les 60 jours, ni le foin dans les 30 jours suivant l'application. Ne pas faire paître la culture traitée dans les 7 jours suivant l'application.

BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ DUR ET BLÉ D'HIVER

PREDICADE^{md} BROADLEAF + L'Herbicide PREDICADE^{md} GRASS + L'Herbicide PERIMETER^{md} II + MCPA Ester

ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la rivière de la paix) seulement.

CULTURE(S): Blé de printemps (incluant le blé dur) et blé d'hiver

PÉRIODE D'APPLICATION: Appliquer en postlevée aux stades des 3-6 feuilles sur la tige principale, plus 3 talles mais avant la montaison (présence du premier nœud) de blé de printemps et blé dur. Pour le blé d'hiver, appliquer dans le printemps au stade de 3 feuilles à tallage complète, mais avant la montaison (présence du premier nœud).

COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION

PREDICADE ^{md} BROADLEAF	30 g/hectare
L'herbicide PREDICADE ^{md} GRASS	0,5 L/ha
L'herbicide PERIMETER ^{md} II•	0,21 L/ha
[◆] L'herbicide PERIMETER ^{mc} II peut être remplacé	
par un produit équivalent de 333 g ea/L fluroxypyr	
qui fournit 70 g ea/ha au taux d'utilisation de	
l'étiquette.	
MCPA Ester 500	0,56 L/ha
Or	Or
MCPA Ester 600	0.47 L/ha

MÉLANGE: S'assurer que l'herbicide PREDICADE^{md} BROADLEAF est complètement dissout. Puis ajouter l'herbicide PREDICADE^{md} GRASS avec l'agitation réduite. Ajouter l'herbicide PERIMETER^{md} II, en ensuite le MCPA Ester. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour des directives générales.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par PREDICADE $^{\rm md}$ BROADLEAF seul, plus :

MAUVAISES HERBES À FEUILLES	STADE RECOMMANDÉ
LARGES	
Pissenlit (rosettes de printemps et d'automne)	moins de 15 cm de diamètre
Gaillet grateron	1 – 6 verticilles
Kochia à balais (incluant les biotypes résistant	jusqu'à 10 cm
aux herbicides du groupe 2)	

Persicaire pâle	1-6 feuille
Mauve à feuilles rondes	1-5 feuille
Matricaire inodore	jusqu'à 10 cm de hauteur
Bourse-à-pasteur	1-6 feuille
L'érodium cicutaire	1-6 feuille
Canola spontané tolérant à l'imazéthapyr (c. à	Appliquer sur le canola spontané au stade 2-4
d. les variétés Clearfield* ou des autres	feuilles
variétés portant le trait Pursuit Smart*).	ledilles
Lin spontané	jusqu'à 12 cm de hauteur
Lychnide blanche	jusqu'à 10 cm de hauteur
GRAMINÉES	STADE RECOMMANDÉ
Folle avoine	1 à 6 feuilles, jusqu'à l'apparition de la 3e talle
Sétaire verte	1 à 6 feuilles, jusqu'à l'apparition de la 3e talle
Échinochloa pied-de-coq	1 à 6 feuilles, jusqu'à l'apparition de la 3e talle
Sétaire glauque (repression seulement)	1 à 6 feuilles, jusqu'à l'apparition de la 3e talle
Ivraie de Perse (repression seulement)	1 à 6 feuilles, jusqu'à l'apparition de la 3e talle
Graines de l'alpiste des Canaries spontanés	1 à 6 feuilles, jusqu'à l'apparition de la 2e
·	talle
Brome du Japon (Suppression du brome du	1 à 6 feuilles
Japon germiné au printemps. Répression du	
brome du Japon hiverné. Pour obtenir les	
meilleurs résultats, appliquer après un	
traitement en présemis ou non sélectif avec	
un herbicide au glyphosate.)	

POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ DUR)

PREDICADE^{md} BROADLEAF + L'HERBICIDE HORIZON* NG

ENDROIT : Provinces des Prairies et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la rivière de la paix) seulement

CULTURE(S): Blé de printemps (incluant le blé dur) seulement - qui ne sont pas contre-ensemencés de légumineuses.

PÉRIODE D'APPLICATION: Appliquer en postlevée du stade de la 2^e feuille à celui de la feuille étendard de la culture. Appliquer à la folle avoine en pleine croissance du stade 1 à 6 feuilles, avant l'apparition de la 4^e talle et sur la sétaire verte du stade 1 à 5 feuille, avant l'apparition de la 3^e talle.

COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION		
PREDICADE ^{md} BROADLEAF	30 grammes/hectare	
L'herbicide HORIZON* NG	0,930 L/hectare	
Aucun adjuvant requis		

MÉLANGE: S'assurer que PREDICADE^{md} BROADLEAF est complètement dissout. Avec l'agitation réduite, ajouter l'herbicide HORIZON* NG. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour des directives générales.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par PREDICADE^{md} BROADLEAF seul, plus la folle avoine et la sétaire verte.

Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs traités moins de 7 jours après l'application

PREDICADE^{md} BROADLEAF + SIMPLICITY*

ENDROIT: Provinces des Prairies et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la rivière de la paix) seulement.

CULTURE(S): Blé de printemps et blé dur

PÉRIODE D'APPLICATION: Appliquer en postlevée entre le stade de la 3^e feuille au premier nœud du blé de printemps et du blé dur.

COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION PREDICADE^{md} BROADLEAF 30 grammes/hectare SIMPLICITY* 500 ml/hectare Adjuvants : AGRAL;*90, AG-SURF* ou CITOWETT* PLUS 2,5 L/1000 L de solution de pulvérisation

MÉLANGE: S'assurer que PREDICADE^{md} BROADLEAF est complètement dissout. Avec l'agitation réduite, ajouter le SIMPLICITY* puis l'adjuvant. Se référer à la section de l'étiquette intitulée « DIRECTIVES DE MÉLANGE » pour des instructions générales.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par PREDICADE^{md} BROADLEAF seul, plus les mauvaises herbes dans l'étiquette de SIMPLICITY*.

RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE :

MÉLANGES EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC of Canada Limited au 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

PRÉCAUTIONS RELATIVES AU MÉLANGE :

Si le pulvérisateur a reposé pendant un certain temps, bien l'agiter pour que le produit soit totalement en suspension avant de recommencer les applications. Le mélange à pulvériser doit être utilisé dans les 24 heures suivant sa préparation.

DIRECTIVES DE MÉLANGE:

Choisir un volume de pulvérisation qui assurera une couverture complète et une pulvérisation uniforme. Utiliser un volume de pulvérisation minimum de 55 L par hectare pour l'application terrestre, et un volume de pulvérisation minimum de 25 à 50 L pour l'application aérienne. Si l'on mélange en réservoir avec d'autres herbicides, toujours consulter l'étiquette de chacun des produits ajoutés afin de respecter le volume de pulvérisation minimal requis et la quantité d'eau recommandée pour le mélange en réservoir applicable à chaque produit.

- 1. Toujours commencer avec un réservoir de pulvérisation propre et vide.
- 2. Remplir 2/3 du réservoir avec de l'eau fraîche.
- 3. En faisant fonctionner l'agitateur, ajouter la quantité requise de PREDICADE^{md} BROADLEAF dans le réservoir. Continuer l'agitation pendant au moins 5 minutes afin d'assurer que PREDICADE^{md} BROADLEAF est **complètement** dissout.
- 4. S'assurer qu'il n'existe pas des granules non-dissouts, puis ajouter la quantité requise du composant du mélange en réservoir. Si le composant du mélange en réservoir est un concentré émulsifiable (EC), réduire l'agitation afin d'éviter l'induction d'une émulsion inverse.
- 5. Ajouter le reste de l'eau.
- 6. Si requis pour le mélange en réservoir, ajouter l'adjuvant approprié. Si un agent antimousse est requis, l'ajouter en dernier lieu.
- 7. Se référer aux sections de mélange en réservoir de ce livret pour connaître l'ordre d'addition ainsi que les autres directives de mélange.

8. Pour les mélanges subséquents, réduire le volume de la matière qui reste dans le réservoir à 10 % moins du volume de solution original avant de procéder à l'étape 1, parce que les produits chimiques restants peuvent entraver la dispersion de PREDICADE^{md} BROADLEAF. Si cela est impossible, délayer PREDICADE^{md} BROADLEAF dans une petite quantité d'eau (5-10 L) avant de l'ajouter au réservoir.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE SPECIALES POUR LES « CHEM-HANDLERS »

- 1. S'assurer que le chem-handler est propre (rincé avec de l'ammoniaque).
- Pour les meilleurs résultats, ajouter PREDICADE^{md} BROADLEAF à la partie supérieure du réservoir.
- 3. Si l'on utilise un chem-handler, s'assurer que tous les granules de PREDICADE^{md} BROADLEAF sont complètement dissouts et qu'ils sont injectés dans le réservoir principal tout en maintenant l'agitation, avant d'ajouter les autres produits chimiques.
- 4. Dans certains chem-handler, un volume bas d'eau peut causer une saturation de PREDICADE^{md} BROADLEAF laissant des granules non-dissouts. Dans ce cas, rincer le chem-handler avec de l'eau propre avant l'addition des autres chimiques.
- 5. Toujours dissoudre les granules de PREDICADE^{md} BROADLEAF dans le réservoir principal avant d'ajouter un autre composant du mélange en réservoir.

Note : Observer la procédure de nettoyage recommandée pour les réservoirs de pulvérisation.

RENSEIGNEMENTS SUR LE NETTOYAGE DU MATÉRIEL

PRÉCAUTIONS RELATIVES AU NETTOYAGE :

Ne pas utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz à odeur de moisissure et de chlore qui peut occasionner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement à l'intérieur d'un bâtiment.

NE PAS NETTOYER LE PULVÉRISATEUR PRÈS D'UN PUITS OU D'UNE SOURCE D'EAU OU PRÈS DE LA VEGETATION UTILE.

DIRECTIVES DE NETTOYAGE:

Afin d'éviter tout dommage aux cultures autres que le blé, l'orge de printemps ou l'avoine, il est important d'éliminer, immédiatement après une pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures, toute trace de PREDICADE^{md} BROADLEAF dans l'équipement de mélange et de pulvérisation de la manière suivante:

 Vider le réservoir et rincer le réservoir, la rampe et les boyaux avec de l'eau propre. Si la rampe est équipée de têtes à buses multiples, s'assurer de faire pivoter chaque buse afin de s'assurer que l'eau propre passe à travers toutes les pièces de l'assemblage.

- 2. Regarder dans le réservoir afin de s'assurer qu'il ne reste pas de traces visibles de PREDICADE^{md} BROADLEAF. Répéter l'étape 1 au besoin.
- 3. Remplir le réservoir avec de l'eau propre; ajouter ensuite 1 litre d'AMMONIAQUE domestique (contenant un minimum de 3% d'ammoniaque) par 100 litres d'eau ou une solution pour nettoyage de réservoir contenant de l'ammoniaque. L'ammoniaque ne neutralise pas l'herbicide, mais il aide à dissoudre les résidus séchés adhérent aux surfaces du réservoir. Si un concentré émulsifiable à été mélangé dans le réservoir avec PREDICADE^{md} BROADLEAF, l'utilisation d'un agent tensio-actif durant le nettoyage aidera à enlever les résidus huileux qui peuvent renfermer de PREDICADE^{md} BROADLEAF dans le réservoir et les boyaux.
- 4. Faire couler une partie de la solution dans la rampe et les boyaux et rajouter de l'eau pour remplir le réservoir. Agiter le contenu pendant 15 minutes.
- 5. Vider le réservoir.
- 6. Enlever les buses et les filtres et les nettoyer séparément dans un seau contenant un nettoyeur et de l'eau.
- 7. Rincer le réservoir à fond avec de l'eau propre pendant au moins 5 minutes en faisant couler l'eau dans les boyaux et la rampe.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que PREDICADE^{md} BROADLEAF est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à PREDICADE^{md} BROADLEAF et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner PREDICADE^{md} BROADLEAF ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartiennant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les
 mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur
 l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des
 techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques
 culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au
 moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la
 culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou
 à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et
 d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec le représentant local de FMC of Canada Limited ou composer le numéro sans frais de FMC of Canada Limited 1 833 362-7722.

ENTREPOSAGE:

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides ou des engrais. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION:

S'il s'agit d'un contenant recyclable :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

S'il s'agit d'un contenant rechargeable:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

S'il s'agit d'un contenant réutilisable:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conformé à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*.

PREDICADE et PERIMETER sont marques de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.